

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE COTÉ
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. YVAN THÉRIAULT

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

22.02.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 11 JANVIER 2016

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 11 janvier 2016.

23.02.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 11 janvier 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Francis Allard, président de la Société des festivités d'hiver, reçue le 21 janvier 2016. Il remercie la Municipalité de Saint-Bruno de les encourager par le biais de sa commandite et, de ce fait, contribuer à la réussite de l'événement.
- b) Copie conforme d'une lettre d'Alexandre Cloutier, député du Lac-Saint-Jean à l'assemblée nationale, adressée à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, reçue le 25 janvier 2016. Il lui fait part du désir des trois municipalités concernées par le projet commun d'eau potable de le rencontrer afin de clarifier certaines décisions prises en cours de réalisation des travaux en plus de s'entretenir sur les difficultés à gérer de tels dossiers pour les petites municipalités.

- c) Une copie de résolution du Conseil municipal de Saint-Gédéon, reçue le 10 décembre 2015. Celle-ci a pour objet de faire parvenir une demande à la municipalité de Saint-Bruno afin de reconduire l'entente de prêt de service pour un inspecteur en bâtiment jusqu'au retour de leur inspecteur ou encore jusqu'à l'entrée en fonction d'un remplaçant éventuel.
- d) Une lettre de Linda Daoust, présidente-directrice générale de la Mutuelle des municipalités du Québec, reçue le 28 janvier 2016. Elle informe la municipalité de Saint-Bruno que la Mutuelle versera, à ses membres sociétaires admissibles, une ristourne de 4 millions de dollars au terme de l'exercice financier 2015. En 2016, si les résultats le permettent, la municipalité pourrait recevoir une ristourne.

5. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2016 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont, l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (vocation, bénévolat, don de sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2016, la 9^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous ! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

24.02.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers:

- De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE LA POPOTE ROULANTE DES CINQ-CANTONS

ATTENDU QUE la Popote roulante des Cinq-Cantons, créée en juillet 2014, présente une demande à la municipalité afin de renouveler son aide financière pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

25.02.16

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre aide financière à la Popote roulante des Cinq-Cantons à partir de janvier 2016 pour un montant de 0.50 \$ par habitant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE DU PRISME CULTUREL

CONSIDÉRANT l'entente avec le Prisme culturel en regard de sa relocalisation au 565 avenue de la Coopérative;

CONSIDÉRANT QUE les options de financement et la capacité financière de l'école de danse sont plutôt restreintes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno a toujours soutenu le Prisme culturel dans la mesure de ses capacités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno souhaite ardemment continuer de soutenir la culture et particulièrement l'école de danse du Prisme culturel.

26.02.16

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Prisme culturel afin de les soutenir dans la relocalisation de leur organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CONTRIBUTION ANNUELLE AU TRANSPORT ADAPTÉ LAC-ST-JEAN-EST POUR 2016

27.02.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2016 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est et présentées par Ville d'Alma, mandataire. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est (organisme responsable du transport), au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, un montant de quatre mille deux cent six dollars (4 206 \$) à être versé en un versement pour le 1^{er} mars 2016.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 405 740\$, devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-St-Jean-Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2016.
3. De plus, Municipalité de Saint-Bruno accepte, d'une part, que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CORRECTION DE LA COMPENSATION INSCRITE AU RÈGLEMENT 352-15, ART. 3,2 ASSAINISSEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement 352-15 afin de déterminer le taux de taxes pour l'exercice 2016;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE la tarification pour le service d'assainissement des eaux usées inscrite à l'article 3,1 au montant de 159 \$ par unité de logement ne tient pas compte de la quote-part facturée aux industries d'un montant total de 70 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un revenu total de 73 000 \$ pour la tarification excluant la quote-part de 70 000 \$ des industries;

ATTENDU QUE le document de rapprochement des compensations des dépenses a été déposé au Conseil lors de l'adoption du budget 2016;

ATTENDU QU' il y a lieu de corriger l'inscription au règlement à l'article 3.2.

EN CONSÉQUENCE,

28.02.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil autorise la correction à l'article 3,2 du règlement 352-15 par ce qui suit :

« 3,2 Assainissement des eaux pour 2016 80.00 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. COMPTE RENDU DES COMITÉS

a) Travaux publics

Aucun rapport.

b) Loisirs et culture

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin fait un bref compte rendu des activités de l'aréna. Il donne quelques informations concernant le Tournoi Provincial Optimiste Bantam qui sera présenté sur une période de deux semaines à compter du 3 février prochain.

c) Sécurité publique

M. le conseiller Berthold Tremblay donne un bref rapport concernant la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud.

d) Urbanisme

Aucun rapport.

11. AUTRES SUJETS

A) Avis de motion pour un règlement visant à modifier le taux des intérêts

Avis de motion

M. le conseiller Jean-Claude Bhérer donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à modifier le taux des intérêts.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

B) Motion de félicitations à Sophia-Rose Boulanger

29.02.16

Sur proposition de M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, une motion de félicitations est octroyée à madame Sophia-Rose Boulanger pour son excellente prestation lors des auditions à l'aveugle de l'émission *La Voix* du 31 janvier dernier. Toute la population brunoise est derrière elle et lui souhaite la meilleure des chances pour les prochaines étapes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Motion de félicitations au comité de la Société des festivités d'hiver de Saint-Bruno

30.02.16

Sur proposition de M. le conseiller Marc-Antoine Fortin, une motion de félicitations est octroyée au comité de la Société des festivités d'hiver de Saint-Bruno pour la belle réussite du Carnaval 2016. La 58^e édition fut marquée par une participation exceptionnelle aux activités. Une motion spéciale est offerte aux jeunes qui se sont impliqués au sein de cette organisation et spécialement à son président, monsieur Francis Allard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTION DE L'AUDITOIRE

Quelques contribuables sont présents. De bons commentaires concernant l'entretien des chemins sont émis.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

31.02.16

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Berthold Tremblay de lever la séance.